

▶ AVEZ-VOUS SONGÉ À UNE ASSURANCE VIE?



**INDISPENSABLE ET PEU COÛTEUSE**

Idéale pour la famille, de 14 jours à 75 ans

**VERSÉE LA JOURNÉE MÊME DU DÉCÈS**

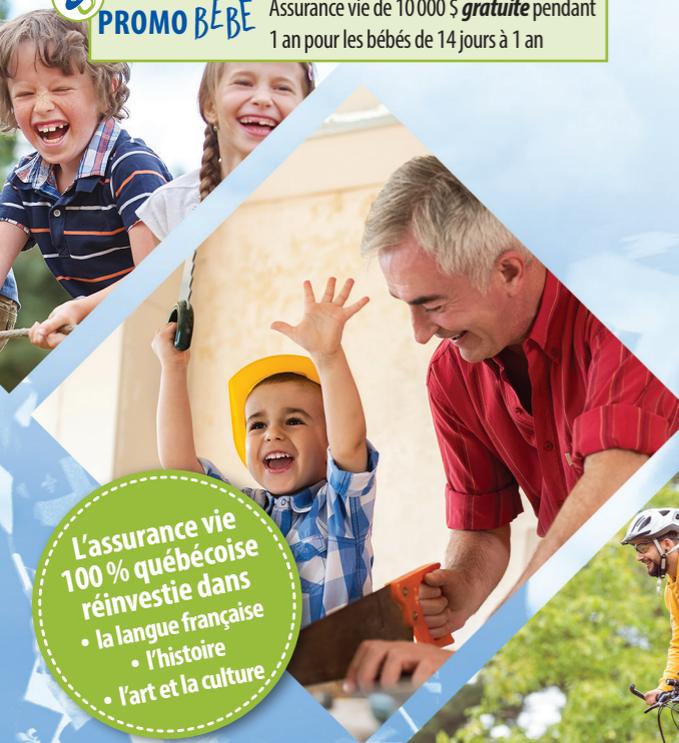
\*Selon les jours ouvrables du bureau régional et sous certaines conditions

**JUSQU'À 25 000 \$ DE PROTECTION**

Essentielle et rapide en cas de décès



**PROMO BÉBÉ** Assurance vie de 10 000 \$ *gratuite* pendant 1 an pour les bébés de 14 jours à 1 an



L'assurance vie 100 % québécoise réinvestie dans

- la langue française
- l'histoire
- l'art et la culture

▶ ADHÉREZ ET SOUTENEZ LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

En optant pour l'assurance vie offerte par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, vous participez activement à l'essor de la langue française et à la diffusion de la culture québécoise au sein de notre communauté.

Chaque année, la SSJBCQ investit plus de 100 000 \$ dans des initiatives visant à promouvoir la langue française dans notre région.

**Coût de la carte de membre**

Moins de 18 ans	10 \$ à l'adhésion seulement
Plus de 18 ans	10 \$ annuellement



L'assurance d'une culture québécoise forte et vivante



222, rue Saint-Marcel  
Drummondville (Québec) J2B 2E4  
819 478-2519 | 1 800 943-2519  
securiaide@ssjbcq.quebec  
www.securiaide.ca

Pour plus d'information, communiquez avec votre agente ou votre agent de distribution :



Partenaire assureur



Pour avoir  
l'esprit  
tranquille!

## SOUSCRIVEZ UNE ASSURANCE ACCIDENTS DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU CENTRE-DU-QUÉBEC (SSJBCQ)

### Acciaide (protection de base)

14 jours - 17 ans	6,08 \$ par mois*
18 - 64 ans	6,97 \$ par mois*

### Acciaide-R (protection de base + rente hebdomadaire)

18 - 64 ans	10,30 \$ par mois*
-------------	--------------------

\* Des frais d'émission de 10 \$ sont applicables la première année seulement et le coût de la carte de membre est en sus.

\* La prime inclut la taxe de vente et est sujette à un changement sans préavis.

### Une protection indispensable

- Jusqu'à 25 000 \$ en cas de mutilation ou de perte d'usage d'un membre
- Jusqu'à 10 000 \$ en cas de fracture accidentelle
- Jusqu'à 10 000 \$ en cas de décès accidentel
- Indemnité de 30 \$ par jour, payable jusqu'à 5 jours, pour hospitalisation par suite d'accident
- Prestation d'invalidité de 150 \$ par semaine pour les adhérents âgés de 18 ans et plus ayant adhéré à Acciaide-R
- Paiement des frais hospitaliers et paramédicaux au Québec et hors Québec
- Et plus encore

### Pour être admissible

- Être âgé de 14 jours à 64 ans inclusivement.
- Être membre de la SSJBCQ. (Voir au verso les modalités.)

## La Société vous propose une assurance pour vous soutenir financièrement en cas d'accident

### Acciaide - Protection de base (pour tous les adhérents)

(Résumé des protections. Un guide de distribution vous sera remis lors de la vente.)

Mutilation ou perte d'usage	
des deux mains ou des deux pieds	25 000 \$
des deux yeux ou d'un pied et d'une main	25 000 \$
d'un pied et d'un oeil	25 000 \$
d'une main et d'un oeil	25 000 \$
de l'ouïe des deux oreilles et de la parole	25 000 \$
d'un bras ou d'une jambe	15 000 \$
de l'ouïe des deux oreilles ou de la parole	12 500 \$
d'un pied ou d'une main	12 500 \$
de l'ouïe d'une oreille ou d'un oeil	3 000 \$
d'un doigt ou d'un orteil (par doigt ou par orteil)	500 \$

Décès accidentel	
transport public	10 000 \$
autres circonstances	5 000 \$

Fracture accidentelle	
du crâne ou de la colonne vertébrale	5 000 \$
du bassin ou du fémur	5 000 \$
de la trachée ou du larynx	1 500 \$
d'une côte ou du sternum	1 500 \$
de l'omoplate ou de l'humérus	1 500 \$
de la rotule	1 500 \$
du tibia ou du péroné	1 500 \$
d'un os non compris ci-dessus	750 \$

Autres avantages	
assurance des frais hospitaliers et paramédicaux (Québec et hors-Québec)	
assurance des frais dentaires	
assurance des frais de transport et de séjour	
prestation forfaitaire en cas d'invalidité totale	
frais de réadaptation	
indemnité journalière pour hospitalisation par suite d'accident (Québec et hors Québec) rente journalière : 30 \$, sujet à un maximum de 5 jours	

### Acciaide-R (pour les adhérents âgés de 18 à 64 ans)

#### Rente hebdomadaire en plus de la protection de base.

#### Prestation d'invalidité totale en cas d'accident

Tout adhérent âgé de 18 à 65 ans, qui devient totalement invalide à la suite d'un accident, a droit au paiement d'une rente hebdomadaire au cours de son invalidité, selon les modalités prévues au guide de l'adhérent dont voici les principales.

- ▶ Vous devez avoir consulté un médecin dans les 48 heures suivant l'accident.
- ▶ Délai de carence : 30 jours.
- ▶ Rente hebdomadaire de 150 \$. S'il y a lieu, elle sera fractionnée à raison de 1/7 pour chaque jour d'invalidité totale.
- ▶ Rente intégrée : le total de la rente et du revenu reçu de toutes sources ne doit pas excéder 85% du salaire mensuel brut. S'il y a un excédent, la rente sera réduite en conséquence.
- ▶ Les prestations cessent lorsque vous n'êtes plus totalement invalide ou si vous occupez un travail rémunérateur.
- ▶ Les prestations cessent lorsque vous avez été totalement invalide pendant 52 semaines.
- ▶ Les prestations cessent lorsque vous refusez de soumettre des preuves satisfaisantes de votre invalidité totale à l'assureur.
- ▶ Les prestations cessent à votre décès.

#### Définition d'invalidité totale

##### ▪ Pour l'adhérent qui exerce un travail rémunérateur

État d'incapacité qui résulte d'un accident, qui exige des soins médicaux continus et qui empêche l'adhérent d'accomplir complètement toutes et chacune des tâches habituelles de sa fonction principale.

##### ▪ Pour l'adhérent qui n'exerce pas un travail rémunérateur

État d'incapacité qui résulte d'un accident, qui exige des soins médicaux continus et qui empêche l'adhérent d'exercer chacune des activités quotidiennes de base d'une personne du même âge, tel que se nourrir, se vêtir, se déplacer ou pourvoir à ses besoins élémentaires d'hygiène.

Le présent dépliant est un résumé du produit Acciaide et des protections offertes. Il a été rédigé à des fins publicitaires et n'a aucune valeur légale. Veuillez consulter le guide de distribution qui vous est remis afin de connaître les exclusions.

Partenaire assureur

UV ASSURANCE